

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Date de convocation du Bureau communautaire :
Le 20/03/2018

Le 26 mars 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Brigitte COULON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT.

OBJET : ECONOMIE- DETR – DEMANDE DE SUBVENTION – REQUALIFICATION DE FRICHE INDUSTRIELLE – PA DU PARDY A FRANS (FRICHE MALLAURE)

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge de l'Economie, de la Formation, de l'Emploi et de l'Insertion, rappelle que la Communauté de communes, dans le cadre de sa politique économique et face à la rareté du foncier, a décidé de requalifier les friches industrielles de son territoire afin de les rendre disponibles à la demande foncière des entreprises. Il s'agit, en effet, de renforcer l'économie locale, de favoriser la création d'emplois de proximité dans un contexte économique difficile et d'accroître les recettes fiscales de la collectivité.

Il précise que le Conseil communautaire a confié par délibération du 18 décembre 2017 (2017C123) à l'EPF de l'Ain le portage foncier de l'acquisition de la friche Mallaure d'une superficie de 21 884 m² située sur le parc d'activités du Pardy à Frans (parcelle ZH 457).

Cette parcelle, occupée illégalement par des gens du voyage depuis plusieurs années comprend des bâtiments en très mauvais état ainsi que de nombreux dépôts de gravats et de déchets. Elle nécessite à ce jour un travail de requalification important avant de pouvoir être disponible aux entreprises.

Actuellement, ce terrain n'est plus occupé et il convient, afin de permettre le développement d'activités économiques, d'enlever tous les gravats et les dépôts sauvages qui ont été entreposés. Pour ce faire, la Communauté de communes a lancé une consultation afin de connaître le prix de l'enlèvement et du tri environnemental de l'ensemble de ces gravats.

M. Richard SIMMINI précise que la requalification de friches industrielles peut être soutenue financièrement par l'Etat, via la DETR et par la Région, via le contrat Dombes. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 52 860 € HT soit 63432 € TTC.

M. Richard SIMMINI présente le plan de financement prévisionnel de ce dossier.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de requalification de la friche industrielle Mallaure, parcelle ZH 457 : enlèvement gravats, dépôts sauvages, tri environnemental, située sur le Parc d'activités du Pardy à Frans :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Remise en état du site	52 860 €	Etat - DETR	15 858 €	30 %
		Région - Contrat Dombes	15 858 €	30 %
		Reste à charge Communauté de communes Dombes Saône Vallée	21 144 €	40 %
Total HT	52 860 €	Total	52 860 €	100 %

- ✓ **SOLLICITE** les aides financières auprès de l'Etat (DETR) et de la Région (Contrat Dombes) ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **29 MARS 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180326-2018B07-DE

Affichage le :

29 MARS 2018

A Trévoux, le 26/03/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

